

Doc 1 p. 94

Bruges, un grand centre commercial

Bruges est une grande ville très riche, et l'un des principaux marchés au monde. On considère généralement que deux villes luttent pour la suprématie commerciale : à l'ouest, Bruges, et, à l'est, Venise. Il me semble pourtant [...] que l'activité commerciale de Bruges dépasse celle de Venise. [...] Tous les pays s'y rencontrent donc et l'on prétend que le nombre de navires qui quittent le port brugeois est supérieur à sept cents certains jours. [...]

On trouve ici des produits d'Angleterre, d'Allemagne, du Brabant, de Hollande [...] et d'une bonne partie de la France. [...] J'ai vu des oranges et des citrons de Castille [...], des fruits et du vin de Grèce, [...] des étoffes et des épices d'Alexandrie et de tous les coins du Levant et des peaux de la région de la mer Noire. On y trouvait tous les produits d'Italie : brocart, soie, armes [...].

■ Pero Tafur, *Voyages et aventures*, 1435-1439.

Doc 5 p. 95

La protection des marchands de Cologne à Londres

Le roi d'Angleterre demande aux seigneurs qui administrent la ville de Londres en son nom, d'assurer la protection des marchands allemands de Cologne.

Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à ses juges, vicomtes et tous officiers d'Angleterre, salut.

Je vous prescris de garder, veiller et protéger comme mes propres sujets, les hommes et bourgeois de Cologne ainsi que leurs biens et marchandises. Vous ne leur ferez ou ne leur laisserez subir aucun tort ou préjudice. [...] Car ils me sont fidèles, eux et tous leurs biens sont sous ma sauvegarde et protection. Qu'ils soient assurés d'une paix entière en suivant leurs justes coutumes. Ne leur imposez aucune taxe ou réglementation nouvelles [...] auxquelles ils ne sont pas astreints. Et si quelqu'un tente quoi que ce soit à ces [règles], faites-en sans délai [...] justice.

■ Charte d'Henri II, 1173-1179.

Doc 1 p. 96

Quand la ville devient une commune

Moi Thibaut, comte de Champagne et de Brie, nommerai chaque année 13 hommes¹ de la commune de Troyes, et ces 13 personnes éliront l'une d'entre elles comme maire. Ces 13 personnes jureront sur les saints Évangiles de garder et gouverner la ville et les affaires de la ville en toute bonne foi. Les 12 jurés et le maire lèveront les impôts.

Je donne aux habitants de la commune de Troyes la justice sur la ville. Je conserve la justice et la garde de mes églises, de mes chevaliers et de mes vassaux.

■ D'après la charte de commune de Troyes, 1230.

1. Marchands et artisans de la ville.

Doc 3 p. 97

Des métiers urbains organisés

a. Le règlement du métier des tisserands de Paris (vers 1250)

Nul tisserand de laine ne peut avoir métier de tisserandier s'il ne sait pas faire le métier de tisserandier. Il peut avoir dans sa maison un apprenti, sans plus. Nul du métier ne doit commencer son ouvrage avant l'heure du soleil levant.

b. Le règlement de la guilde des marchands de Saint-Omer (XI^e siècle)

Un marchand habitant en notre ville qui n'est pas de la guilde et qui fixerait le prix d'une marchandise, s'il survient un membre de la guilde, vendra, même contre son gré, au prix fixé par ce dernier.

Doc 4 p. 97

Tensions et révoltes dans la ville

Beaucoup de discordes surviennent dans les villes [...] car il arrive souvent que les riches qui administrent les affaires de la ville se taxent moins, eux et leurs parents [...] et de la sorte font retomber toutes les dépenses de la communauté sur les pauvres.

C'est ce qui explique tant de maux parce que les pauvres ne le voulaient pas mais qu'ils ne savaient pas la bonne manière de faire valoir leur droit si ce n'est de se rebeller contre les riches.

■ Philippe de Beaumanoir (1250-1296),

Les Coutumes du Beauvaisis.

Leçon

Une nouvelle société urbaine

- *Comment s'organise la vie des habitants des villes du Moyen Âge ?*

A L'essor des villes

1. À partir du XI^e siècle, le dynamisme des campagnes et la paix en Europe occidentale expliquent le développement des villes. Leurs populations, venues de la campagne, se regroupent dans des lieux favorables à la circulation : croisement de routes, port, pont sur un fleuve...
2. En Europe occidentale, environ 20 % des habitants vivent en ville au début du XIV^e siècle. Si beaucoup de villes ne comptent que quelques milliers d'habitants, les plus grandes peuvent atteindre 100 000 habitants à la fin du XIII^e siècle. L'Italie du Nord et l'Europe du Nord sont des régions particulièrement urbanisées (Venise, Bruges...).

B La ville, un monde de marchands et d'artisans

1. Les villes sont d'abord le lieu du marché où s'échangent les produits locaux. Elles animent aussi le grand commerce qui se développe à travers l'Europe occidentale et enrichit les grands marchands d'Italie, de Flandre et d'Allemagne. Ces grands négociants se rencontrent aux foires internationales, comme celles de Champagne, où ils échangent des étoffes, des épices...

2. L'essor du commerce stimule les productions de la ville. Les artisans fabriquent les tissus de laine, de coton et de soie. Ils se regroupent en quartiers où ils disposent d'ateliers et de boutiques. Parmi eux, se côtoie une diversité de métiers (bouchers, boulangers, cordonniers...).

C Une nouvelle société urbaine

1. Pour défendre leurs intérêts, les marchands se regroupent en guildes et les artisans en métiers. Ces bourgeois se libèrent de l'autorité des seigneurs et obtiennent des chartes de franchise qui leur reconnaissent le droit de se gouverner eux-mêmes. Les villes deviennent des **communes** et se dotent d'édifices publics (**hôtels de ville**, beffroi). Les riches marchands s'emparent des magistratures (fonctions de maire, d'échevins). Écarté du gouvernement, le peuple se révolte.

2. L'Église est très présente en ville. L'évêque rassemble les chrétiens à la cathédrale, et les ordres mendiants renforcent l'emprise de l'Église sur les populations de la ville. L'Église prend également en charge l'enseignement (écoles et universités), l'assistance aux malades (Hôtels-Dieu), l'aumône aux pauvres.

D'où vient le mot...

Bourgeois ?

Au XI^e siècle, en Europe occidentale, il désigne celui qui habite le *bourg*, petite agglomération rurale fortifiée, où se tient le *marché* et qui est la *résidence de l'évêque*. À partir du XII^e siècle, le *bourg* s'étend et donne naissance à la *ville*. Dans le cadre de la *commune*, le *bourgeois* désigne le *riche habitant de la ville*, celui qui a le privilège de participer à son *gouvernement*.

Vocabulaire

- *Commune*

Au Moyen Âge, association d'habitants pourvue de droits (avantages fiscaux, militaires...) accordés par un seigneur ou par le roi.

- *Hôtel de ville*

Édifice où se réunissent ceux qui dirigent la commune, les magistrats (échevins...).

Doc 1 p. 106

La Charte de franchise de Bruges

Art. 1. Le comte nommera tous les ans à Bruges treize échevins. Quand il prend possession du pays, le comte doit jurer devant les échevins de conserver à la ville ses coutumes et ses règlements.

Art. 10. Le comte se réserve les amendes et les délits concernant les monnaies ainsi que le soin de réprimer les crimes commis contre la Sainte Église.

Art. 26. Si une personne est bannie de la ville, le comte ne pourra pas mettre la main sur ses biens.

Art. 49. Si le comte accuse les échevins d'avoir mal rendu la justice, et que leur décision est confirmée par les échevins des bonnes villes [Gand, Ypres, Lille, Douai], leur comte leur doit réparation du déshonneur.

Art. 65. Les échevins ont le pouvoir d'établir des assemblées pour payer les dépenses et les dettes de la ville.

■ Extrait de la Charte de franchise de Bruges, 1281-1304.

Doc 2 p. 106

Les Siennois ont porté une belle et riche peinture jusqu'à la cathédrale le neuvième jour de juin, dans une procession qui réunit l'évêque de Sienne et tous les religieux de Sienne, les seigneurs¹ avec tous les officiers de la ville, et tous les citoyens les plus notables de la ville, en ordre, avec des cierges à la main. Puis les femmes et les enfants se joignirent à la procession à travers la ville autour du campo², tandis que les cloches sonnaient. Et ce jour, les boutiques restèrent closes, de nombreuses aumônes furent données aux pauvres, et de nombreuses prières s'élevèrent pour le bon gouvernement de Sienne. Et c'est ainsi que le tableau fut placé dans la cathédrale.

- Agnolo di Tura del Grasso, « Chroniques siennoises »,
Rerum Italicarum Scriptores, Bologne, 1933-1935.

1. Les membres du conseil communal.
2. Place publique.